

MARCHÉ DE NOËL 2026

Centre-ville de Thouars



BULLETIN D'INSCRIPTION FOOD TRUCK

Nom : _____

Adresse : _____

Adresse mail (obligatoire) : _____

Téléphone : _____

Articles vendus : _____

Photos ou site internet (obligatoire) : _____

SIRET (obligatoire) : _____

Besoin électrique en WATT (obligatoire) : _____

Type de prise (obligatoire) : _____

Mètres linéaires (obligatoire) : _____

Profondeur (obligatoire) : _____

5€ LE ML POUR LE WEEK-END

Munissez-vous de tables, chaises et également de la décoration pour votre emplacement, approprié à notre Marché de Noël.

INSTALLATION : samedi 12 décembre à partir de 10h jusqu'à 12h30 - Heure précise d'arrivée _____

L'ouverture du marché cette année est à 14h.

Pour rappel :

- Votre chèque doit être adressé à l'ordre du **Trésor Public**
- Toute réservation retournée sans le règlement ne sera pas prise en considération
- En cas de désistement de l'exposant, après le 11 novembre, le droit de participation sera acquis aux organisateurs



RÈGLEMENT

*Chaque année, le service animation de la Ville de Thouars, organise un marché de Noël.
À ce titre, il est nécessaire d'établir un règlement fixant les modalités d'inscription et de participation des exposants.*

I – INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Les commerçants et artisans qui souhaitent participer au Marché de Noël devront se rapprocher du service animation (voir bulletin d'inscription) **avant le 22 septembre 2026**.

Pour rappel, la confirmation de réception de votre bulletin d'inscription ne fait en aucun cas, office de confirmation de participation.

Le choix des exposants se fera par la commission d'attribution, sur dossier et selon les critères suivants :

- Nature du produit
- Diversité et originalité des genres
- Espace disponible

Les exposants retenus recevront la confirmation de leur participation par mail.

Dans les cas d'inscriptions n'ont retenues par la commission d'attribution, nous pourrons :

- Vous restituez votre chèque en main propre au service animation
- Avec un accord écrit de votre part, procéder à la destruction de votre chèque

Si les articles mis en vente ne correspondent pas aux articles proposés à l'inscription, la commission d'attribution se réserve le droit d'exclure l'exposant, sans remboursement des frais d'inscription.

En cas de désistement de l'exposant, après le 11 novembre, le droit de participation sera acquis aux organisateurs.

II – ORGANISATION

Le Marché de Noël sera ouvert au public : **samedi 12 décembre de 14h00 à 21h**
dimanche 13 décembre de 11h00 à 18h

II – INSTALLATION

Si les commerçants s'installent sans autorisation ou sans s'être signalés aux organisateurs, ils seront invités à partir. Aucun véhicule ne pourra stationner à côté des chalets et dans la zone de manifestation après les horaires d'installation établis (sauf véhicules autorisés, du type food truck, protection civile...).

Les emplacements non occupés à 13h00 le 12 décembre, seront considérés comme libres.

Un gardiennage sera assuré pour la nuit du 12 au 13 décembre.

En revanche, tous les stands devront être libres le dimanche soir à 20h.

Les exposants feront leur affaire personnelle de garantir leurs risques en termes de responsabilité civile et de dommages aux biens. Le comité organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets exposés.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant, qui ne respecterait pas le présent règlement, ou dont le comportement causerait une gêne, que ce soit pour les participants, le public les riverains et les agents.

Merci de retourner votre bulletin d'inscription accompagné du règlement signé, d'un extrait de K ou Kbis et d'une attestation d'assurance à jour
avant le 22 septembre 2026 à l'adresse suivante :

Ville de Thouars « Service Animation » 14 place St Laon – 79100 THOUARS

Date :

Nom de la société :

Nom, prénom du représentant légal :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :

